CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Opérateur/opératrice de service - relation client et livraison)

EP3 - Conduite professionnelle d'un moyen de transport

Session 2022

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP OSRCL, veuillez visiter :
caposrcl.fr/annales-sujets-et-corriges

Conduite professionnelle d’un moyen de transport

Session 2022

Code sujet **Non indiqué dans cette édition** 0 H 25

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Questionnement — Choix d’un véhicule, hayon, charge utile et sécurité de la manipulation
15 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Questionnement

None points

Choix d’un véhicule, hayon, charge utile et sécurité de la manipulation

Question 1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> Quel véhicule choisissez-vous pour effectuer votre tournée de livraison de 150 ordinateurs portables dans les six lycées ? Justifiez votre choix.

Je propose le véhicule n° 4, dont la carrosserie fourgon fermée et la serrure antivol sont adaptées au transport d’ordinateurs. Cette proposition reste conditionnelle : l’énoncé ne permet pas d’établir un choix unique ni de garantir que tous les colis peuvent être chargés.

Masse des 150 ordinateurs d’après le poids unitaire fourni : `150 × 1 490 g = 223 500 g = 223,5 kg`. Charge utile théorique du véhicule n° 4 : `MCV − MV = 3 500 − 2 485 = 1 015 kg`. La masse indiquée des ordinateurs est inférieure à cette charge utile, mais il faut aussi compter les emballages, le conducteur et le matériel embarqué, selon ce qui est déjà compris dans la masse à vide et selon les masses réelles du véhicule.

La surface au sol théorique des colis, posés sans empilage sur une base de 50 × 30 cm, est `150 × 0,50 × 0,30 = 22,5 m²`. Les surfaces indiquées pour les véhicules sont de 17,72 m² (n° 1 et n° 2), 26,25 m² (n° 3) et 13,92 m² (n° 4). Toutefois, ce sont des données de plaque de tare et non des dimensions de caisse explicitement déclarées comme dimensions intérieures utiles. Le sujet ne donne ni hauteur intérieure ni possibilité de gerbage. On ne peut donc pas conclure que les colis tiennent, même en comparant ces surfaces.

Le véhicule n° 3 pourrait aussi être envisagé sous conditions, notamment après vérification du chargement réel et du permis requis : le sujet n’indique pas le permis du candidat. Les n° 1 et 2 ont un hayon, mais leurs carrosseries frigorifique et bâchée ne justifient pas à elles seules un choix pour ces ordinateurs. Avant le départ, il faut vérifier le volume et les dimensions réellement utilisables, les possibilités d’empilage, la charge totale réelle, l’équipement nécessaire et l’autorisation de conduire le véhicule retenu.

RÉPONSE À RETENIR

Proposition : véhicule n° 4, fourgon avec serrure antivol, sous réserve des vérifications de chargement, de masse et d’autorisation de conduite. Charge utile théorique : `3 500 − 2 485 = 1 015 kg` ; masse des ordinateurs indiquée : `150 × 1,490 = 223,5 kg`. La surface au sol théorique des colis sans empilage est `22,5 m²`, mais ni la hauteur intérieure ni la gerbabilité ne sont indiquées. Les surfaces des plaques ne sont pas déclarées comme surfaces intérieures utiles. Le véhicule n° 3 est une autre option possible sous réserve, notamment, du permis adapté, qui n’est pas précisé. Les données ne permettent pas d’imposer un choix officiel unique.

Question 2. — est un système de plateforme élévatrice

PDF source, p. 5

> Un hayon sur un véhicule utilitaire : indiquez si la proposition « est un système de plateforme élévatrice » s’applique. Plusieurs réponses sont possibles.

Un hayon élévateur est une plateforme qui monte et descend à l’arrière du véhicule afin de faciliter le transfert de marchandises entre le sol et le véhicule.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Vrai — à cocher. Un hayon élévateur est un système de plateforme élévatrice.

Question 2. — n’est pas compatible avec le chargement ou déchargement de charges lourdes

PDF source, p. 5

> Un hayon sur un véhicule utilitaire : indiquez si la proposition « n’est pas compatible avec le chargement ou déchargement de charges lourdes » s’applique. Plusieurs réponses sont possibles.

Un hayon peut faciliter le chargement et le déchargement de charges lourdes. Son utilisation dépend toutefois de sa capacité nominale, de la répartition de la charge et du respect des consignes de sécurité.

RÉPONSE À RETENIR

Faux — ne pas cocher. L’affirmation générale selon laquelle un hayon n’est pas compatible avec les charges lourdes est incorrecte ; la charge doit rester dans les limites de l’équipement.

Question 2. — permet au conducteur de livrer seul des marchandises encombrantes

PDF source, p. 5

> Un hayon sur un véhicule utilitaire : indiquez si la proposition « permet au conducteur de livrer seul des marchandises encombrantes » s’applique. Plusieurs réponses sont possibles.

Un hayon peut faciliter la manutention en solo d’une marchandise encombrante, si la charge et les dimensions sont compatibles avec le hayon et si le conducteur peut effectuer toute l’opération en sécurité. Il ne rend pas automatiquement toute livraison réalisable seul.

RÉPONSE À RETENIR

Vrai sous conditions. Le hayon peut aider le conducteur à livrer seul des marchandises encombrantes, dans les limites de l’équipement et des règles de sécurité.

Question 2. — est utile pour la livraison de petits colis

PDF source, p. 5

> Un hayon sur un véhicule utilitaire : indiquez si la proposition « est utile pour la livraison de petits colis » s’applique. Plusieurs réponses sont possibles.

Pour de petits colis qu’un conducteur peut porter et manipuler directement, un hayon n’est généralement pas nécessaire. Il peut néanmoins être utile si les colis sont regroupés sur une palette ou nécessitent un moyen de manutention. Le sujet ne précise pas le mode de regroupement ou de livraison des colis.

RÉPONSE À RETENIR

À contextualiser, et non à traiter comme un choix officiel unique. Pour des petits colis portés directement, on peut ne pas cocher ; un hayon peut être utile si le chargement est groupé ou nécessite une manutention adaptée.

Question 3. — MV - MCV

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> L'opération permettant de calculer la charge utile du véhicule utilisé est : indiquez si la proposition « MV - MCV » convient.

Le document ressource donne `MV` pour la masse à vide et `MCV` pour le PTAC. La charge utile théorique se calcule en retranchant la masse à vide de la masse maximale autorisée ; l'opération proposée inverse la soustraction.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Non — ne pas cocher.** `MV − MCV` n'est pas le calcul de la charge utile.

Question 3. — MCE - MV

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> L'opération permettant de calculer la charge utile du véhicule utilisé est : indiquez si la proposition « MCE - MV » convient.

Le document ressource indique que `MCE` correspond au PTRA, c'est-à-dire à la masse maximale de l'ensemble véhicule et remorque. Cette différence ne donne pas la charge utile du véhicule seul.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Non — ne pas cocher.** `MCE − MV` n'est pas l'opération demandée.

Question 3. — MV + MCV

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> L'opération permettant de calculer la charge utile du véhicule utilisé est : indiquez si la proposition « MV + MCV » convient.

La charge utile théorique est une différence entre la masse maximale autorisée et la masse à vide, et non leur somme.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Non — ne pas cocher.** `MV + MCV` n'est pas le calcul de la charge utile.

Question 3. — MCV – MV

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> L'opération permettant de calculer la charge utile du véhicule utilisé est : indiquez si la proposition « MCV – MV » convient.

Selon les rappels du document ressource, `MCV` correspond au PTAC et `MV` à la masse à vide. La charge utile théorique est donc `MCV − MV`. Pour le véhicule n° 4 proposé à la question 1 : `3 500 − 2 485 = 1 015 kg`.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **À cocher : MCV − MV.** Pour le véhicule n° 4, la charge utile théorique calculée à partir des valeurs fournies est de **1 015 kg**.

Question 4. — hayon

PDF source, p. 5

> Indiquez si le hayon est un équipement installé sur le véhicule et/ou un accessoire mis à disposition par l'entreprise

FormaV - document d'entraînement non officiel

permettant la manipulation des marchandises en toute sécurité. Plusieurs réponses sont possibles.

Le tableau indique un hayon élévateur sur les véhicules n° 1 et n° 2, mais pas sur les véhicules n° 3 et n° 4. Le hayon peut faciliter certaines manutentions, sous réserve de sa capacité et d'une utilisation sûre. Il ne faut pas le présenter comme installé sur le véhicule n° 4 proposé à la question 1.

RÉPONSE À RETENIR

À retenir selon le véhicule réellement choisi. Le hayon est indiqué sur les véhicules n° 1 et n° 2 seulement. S'il s'agit du véhicule n° 4, le tableau ne donne pas de hayon ; on ne peut pas supposer qu'il en est équipé.

Question 4. — chaussures de sécurité

PDF source, p. 5

Indiquez si les chaussures de sécurité sont un équipement installé sur le véhicule et/ou un accessoire mis à disposition par l'entreprise permettant la manipulation des marchandises en toute sécurité. Plusieurs réponses sont possibles.

Des chaussures de sécurité peuvent être appropriées pour protéger les pieds lors de la manutention. Toutefois, le sujet ne précise ni les risques évalués ni les équipements de protection individuelle effectivement mis à disposition.

RÉPONSE À RETENIR

À contextualiser. Les chaussures de sécurité sont à utiliser si l'évaluation des risques ou les consignes de manutention les requièrent et si elles sont mises à disposition ; l'énoncé ne permet pas d'affirmer qu'elles sont fournies ou exigées dans ce cas précis.

Question 4. — casque

PDF source, p. 5

Indiquez si le casque est un équipement installé sur le véhicule et/ou un accessoire mis à disposition par l'entreprise permettant la manipulation des marchandises en toute sécurité. Plusieurs réponses sont possibles.

Le sujet ne décrit pas de risque nécessitant une protection de la tête et ne précise pas que des casques sont mis à disposition. Un casque ne se prescrit que si l'évaluation des risques ou les consignes du site le justifient.

RÉPONSE À RETENIR

Non établi pour la situation décrite. À utiliser seulement si un risque particulier ou une consigne l'exige et si l'équipement adapté est disponible.

Question 4. — lunettes

PDF source, p. 5

Indiquez si les lunettes sont un équipement installé sur le véhicule et/ou un accessoire mis à disposition par l'entreprise permettant la manipulation des marchandises en toute sécurité. Plusieurs réponses sont possibles.

Aucun risque pour les yeux ni mise à disposition de lunettes de protection ne sont mentionnés. Leur nécessité dépend de l'évaluation des risques et des consignes applicables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Non établi pour la situation décrite. Des lunettes sont à utiliser si les risques ou les consignes le justifient et si l'équipement adapté est disponible.

Question 4. — gants

PDF source, p. 5

> Indiquez si les gants sont un équipement installé sur le véhicule et/ou un accessoire mis à disposition par l'entreprise permettant la manipulation des marchandises en toute sécurité. Plusieurs réponses sont possibles.

Des gants adaptés peuvent faciliter la préhension ou protéger les mains lors d'une manutention, mais le sujet ne précise ni le risque concerné ni la mise à disposition de gants.

RÉPONSE À RETENIR

À contextualiser. Des gants adaptés sont à utiliser si la tâche et l'évaluation des risques le justifient et s'ils sont mis à disposition ; l'énoncé ne permet pas d'en faire une réponse certaine et inconditionnelle.

Question 4. — bouchons d'oreilles

PDF source, p. 5

> Indiquez si les bouchons d'oreilles sont un équipement installé sur le véhicule et/ou un accessoire mis à disposition par l'entreprise permettant la manipulation des marchandises en toute sécurité. Plusieurs réponses sont possibles.

Les bouchons d'oreilles protègent contre le bruit. Le sujet ne mentionne toutefois aucune exposition sonore particulière ni leur mise à disposition pour cette manutention.

RÉPONSE À RETENIR

Non établi pour la situation décrite. À utiliser si l'évaluation du risque sonore ou les consignes le requièrent et si l'équipement adapté est disponible.

Sujet : https://crcm-tl.fr/index.php/sujets/sujets-et-cas/transport-et-logistique/cap-osrcl/cap-os-rcl-sujets-2022/5330-cap-osrcl-phase-3-situation-2-atoutransports-2022/file

© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP OSRCL, classés par épreuve et par année :
caposrcl.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP OSRCL reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
caposrcl.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.